



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-652

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients**

75-2021-11-15-00006 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-11-15-00006

Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant  
délégation de signature aux directeurs de pôles  
d'intérêt commun de l' Assistance publique -  
hôpitaux de Pa ri s

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

**Arrête :**

**Article 1**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 susvisé est modifié comme suit :

- « Monsieur Marc DUPONT directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim »

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021



Martin HIRSCH